

**COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE**  
**Procès-Verbal du conseil municipal du 10 Janvier 2024**

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
05/01/2024	17/01/2024	En exercice : 19 Présents : 17 Votants : 18

*L'an deux mil dix vingt quatre*

*Le 10 janvier à 19 Heures 30 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

**ETAIENT PRESENTS :**

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIBLIN Aline, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, GORON Rémy, LAUNAY Chantal, JALLU Yann, LEGOUT Séverine, BOULET Peggy, SAINT MLEUX Xavier JOUAUX Laëtitia DURET François, DURAND Marie-Claude, BERTAUX Delphine

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**ABSENTS Excusés** : ALEXANDRE Pierre,

**ABSENTS** : BRIAND Henri, ROCHELLE Stéphane,

**POUVOIR** : ALEXANDRE Pierre donne pouvoir à Pascal HERVÉ

**Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.**

**N° 01-01-2024 – Vente d'un délaissé communal – Bourienne**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, la délibération du 08 novembre 2023 portant sur la vente de deux parcelles au lieudit Bourienne, issues d'un ancien chemin communal au profit de Mme Thérèse Brard

L'étude notariale en charge de l'acte a indiqué que l'acquisition ne serait pas réalisée par Mme Thérèse Brard seule mais également par ses filles, aussi il est nécessaire que cela soit précisé dans la délibération.

Monsieur le Maire rappelle le rapport du commissaire enquêteur en précisant que les propriétaires bornant ont été informés du projet de vente et qu'il leur a été demandé de se manifester.

Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur, saisi sur ce dossier, en date du 29 septembre 2022 ;  
Vu la promesse d'acquisition faite par les Consorts Brard en date du 25 septembre 2023, portant sur la parcelle E 1738 d'une contenance de 339m<sup>2</sup>, ayant fait l'objet de l'enquête publique susmentionnée, ainsi que de la parcelle E 1257 d'une contenance de 135m<sup>2</sup> issue du domaine privé municipal

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité

**Prend acte** du rapport du commissaire enquêteur

**Décide** de vendre, au profit des consorts Brard (mesdames Thérèse Brard Marylène Legout et Annie Jaimes), la parcelle mentionnée au plan de division établi le 06 juin 2023 entre les parcelles cadastrées section E n°775 et E n°1258 d'une part et n°1208 d'autre part d'une superficie finale de 339m<sup>2</sup> sous la référence E 1738, ainsi que la parcelle E1257 d'une contenance de 135m<sup>2</sup>

**Fixe** le prix de vente à 1,5€/m<sup>2</sup>, soit 711€ pour ces parcelles, net vendeur

**Précise** que la vente est conditionnée à la signature de l'acte notarié et au paiement du prix de vente susmentionné

**Précise** que les frais de notaires seront à la charge de l'acquéreur

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

**N° 02-01-2024 – Vente d'un délaissé communal – La Brosse**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, la délibération du 06 décembre 2023 portant notamment sur la vente d'une parcelle au lieudit La Brosse, issue d'un ancien chemin communal au profit de M Régis Martin

L'étude notariale en charge de l'acte a indiqué que l'acquisition ne serait pas réalisée par M Régis Martin seul mais également par sa compagne, aussi il est nécessaire que cela soit précisé dans la délibération.

Monsieur le Maire rappelle le rapport du commissaire enquêteur en précisant que les propriétaires bornant ont été informés du projet de vente et qu'il leur a été demandé de se manifester.

Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur, saisi sur ce dossier, en date du 29 septembre 2022 ;  
Vu la promesse d'acquisition faite par monsieur Régis Martin et Mme Claire Gautier en date du 20 avril 2023, portant sur les parcelles C2297 d'une contenance de 585m<sup>2</sup>, issue du plan de division daté du 09 mai 2023, ayant fait l'objet de l'enquête publique susmentionnée

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité

**Prend acte** du rapport du commissaire enquêteur

**Décide** de vendre, au profit de monsieur Régis Martin et madame Claire Gautier la parcelle mentionnée au plan de division établi le 09 mai 2023 sous la référence C2297 d'une contenance de 585m<sup>2</sup> au prix de 1.5€/m<sup>2</sup> soit une somme totale de 877.50€ net vendeur

**Précise** que les ventes sont conditionnées à la signature des actes notariés et au paiement des prix de vente susmentionnés

**Précise** que les frais de notaires seront à la charge des acquéreurs

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

#### **N° 03-01-2024 – Autorisation de signature – mandat de vente non exclusif**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'étude notariale du Mail à Combourg a sollicité la commune en vue d'un mandatement non exclusif pour la mise en vente du macrolot n°3 du Lotissement Le Grand Verger ainsi que prévu sur le permis d'aménager n° 035019200001M01 pour 100 000€ net vendeur pour environ 7 150m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire précise que des bornages seront nécessaires pour déterminer les surfaces exactes qui feront l'objet de cession.

Monsieur le Maire présente le projet de mandat et précise que la commune garde la possibilité de vente direct si les acquéreurs ne sont pas passés par l'étude notariale du Mail.

Monsieur le Maire expose que l'étude notariale se rémunérera à hauteur de 6.5% TTC du prix de vente indiqué précédemment, en cas de conclusion de vente via ses services.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Autorise** monsieur le Maire à signer le mandat ainsi que tout document relatif à cette affaire

#### **N° 04-01-2024 – Autorisation de cession d'un véhicule**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune est propriétaire depuis 2015 d'une camionnette immatriculée DX-261-YQ.

Ce véhicule datant de 1998, la commune a acquis un véhicule d'occasion de type camionnette le 02 janvier 2024 en vue de son remplacement.

N'ayant pas la nécessité de conserver deux véhicules similaires monsieur le Maire expose sa proposition de cession de cet ancien véhicule. Il précise avoir reçu une offre en ce sens de la part de monsieur Lambert Michel pour une somme de 2 500€.

Monsieur le Maire précise que ce véhicule a été acquis en 2015 pour la somme de 2 001€ et qu'il a passé le contrôle technique favorablement en novembre dernier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Autorise** la cession du véhicule immatriculé DX-261-YQ au profit de monsieur Lambert Michel

**Fixe** le prix de cette cession à 2 500€

**Autorise** monsieur le Maire à réaliser cette vente et à signer tout document relatif à cette affaire

**N° 05-10-2023 – Désignation d'un représentant - Copil Schéma Directeur des N° 05-01-2024 – Autorisation de signature – Avenant n°2 lot Curage Cour des Savoir Faire**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du chantier de la Cour des Savoir Faire des certaines prestations prévues initialement n'ont pas été réalisées, des solutions alternatives ayant été trouvées, aussi le montant facturé doit être révisé.

Un avenant financier est donc proposé à la municipalité, portant sur une moins-value du marché de 2 050€ HT.

Après s'être fait présenter l'avenant, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**Valide** l'avenant n°2 au lot curage pour le chantier de la Cour des Savoir Faire pour un montant de marché de - 2 050€HT

**Autorise** monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire

**N° 06-01-2024 – Décision modification n°1 au budget Zone Artisanale**

Monsieur le Maire expose la nécessité de procéder à une modification du budget zone artisanale pour l'année 2023.

Ce besoin de modification vise à permettre la réalisation des écritures de stock pour l'année 2023.

Monsieur le Maire présente la décision modificative.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**Adopte** la décision modificative n°1 au budget Zone Artisanale 2023, annexée à la présente délibération

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

**La Secrétaire de Séance**  
**Marie-Claude DURAND**



**Le Maire**  
**Pascal HERVÉ**

